

GESTION D'UN SINISTRE CATASTROPHES NATURELLES ET/OU ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA288	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1261,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Identifier et distinguer les sinistres qui relèvent de la garantie événement climatique, du régime des catastrophes naturelles ou du régime sécheresse
- Définir les dommages indemnisables selon la typologie du sinistre et son évolution (sinistre événement climatique qui devient une catastrophe naturelle)
- Utiliser la méthodologie adaptée à chaque type de sinistre

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur expose les spécificités propres à chaque événement (garantie contractuelle, régime des catastrophes naturelles). Des exercices permettent d'adapter la bonne stratégie de gestion du sinistre.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages des particuliers, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Analyser les garanties

1. Qu'est-ce qu'un événement climatique ?
2. Qu'est-ce qu'un événement relevant du régime légal des catastrophes naturelles ?
3. Régime des calamités agricoles et garantie Cat' Nat'

B. Indemniser un sinistre événement climatique / Cat' Nat'

1. Avant parution d'un arrêté Cat' Nat'
2. Après parution d'un arrêté Cat' Nat'

C. Indemniser un sinistre Cat' Nat' sécheresse

1. Que faire avant parution de l'arrêté
2. Comment instruire le dossier après parution
3. Solution réparatoire
4. Indemnisation

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Confirmés dans les fonctions de :

Chargés d'indemnisation habitation

Managers indemnisation multirisque habitation

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1261,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 08:20